

Le CNEF pose-t-il des difficultés arithmétiques à la FPF ?

Par Daniel Liechti, missiologue, corédacteur de l'*Annuaire évangélique*, membre du comité représentatif du CNEF

Que la création du *Conseil National des Évangéliques de France*¹ (CNEF) suscite des questions, quoi de plus normal ? Que d'aucuns en éprouvent une certaine crainte, là encore, c'est tout à fait compréhensible.

Mais les propos tenus, lors de la dernière assemblée générale de la *Fédération Protestante de France* (FPF), selon lesquels le CNEF ne « pèserait » que 150 000 fidèles évangéliques contre 200 000 à la FPF, nous ont fort étonnés. Étonnement devant les affirmations audacieuses résultant de cette comparaison : « Les chiffres ne font pas du CNEF un réel concurrent » et « ...d'une certaine manière la parole évangélique serait davantage à la FPF qu'au CNEF ». Étonnement devant les chiffres avancés. Quelles sont les sources des chiffres communiqués par la FPF ? Selon quelle méthode ont-ils été élaborés, quelle réalité recouvrent-ils ?

Considérons ici froidement quelques données, fruits d'une approche prudente et réaliste, qui s'appuie sur le recensement qui se fait périodiquement pour l'élaboration de l'*Annuaire évangélique*². Précisons cependant d'emblée que la force du CNEF ne résultera pas tellement de son poids numérique, certes inédit pour un organisme évangélique hexagonal, mais surtout de son unité spirituelle, de sa dynamique d'action dans la société, de son élan d'évangélisation et d'implantation de nouvelles Églises locales ou paroisses.

Comparer ce qui est comparable

En parlant du nombre d'évangéliques, il faut éviter la confusion, malheureusement courante, entre le comptage des seuls adultes membres d'une Église locale et, plus largement, le nombre de pratiquants de tous âges fréquentant régulièrement un lieu de culte protestant évangélique. Ce n'est que cette dernière notion qui permet des comparaisons adéquates et équitables avec les autres protestants et toutes les branches du christianisme voire les pratiquants réguliers des autres religions. Dans les Églises protestantes évangéliques, la définition de membre est généralement très resserrée. La quasi-totalité d'entre-elles n'ont que des membres adultes « professants ». Le chiffre des adultes membres demande donc à être pondéré par l'utilisation d'un facteur multiplicateur de 3 en moyenne pour refléter la réalité du nombre de pratiquants réguliers de tous âges. Il est donc tout à fait légitime d'estimer le nombre de pratiquants réguliers à 200 personnes environ par Église locale, avec ses annexes. Au moyen de cette pondération, ici volontairement simplifiée par l'application du même facteur moyen à toutes les Églises (mais qui est à nuancer en fonction des types ecclésiaux dans des travaux plus spécialisés) on aboutit à des chiffres qui peuvent être comparés aux chiffres proposés concernant les pratiquants réguliers des Églises dites « multitudinistes ». En précisant que nous parlons bien de pratiquants réguliers et non simplement de sympathisants.

¹ Le Conseil National des Évangéliques de France créée en 2001 comme plateforme se dotera, lors de son assemblée générale constituante le 15 juin 2010, d'une structure juridique officielle.

² *Annuaire Évangélique 2009*, Marpent, Éditions BLF Europe, 2009. Cet ouvrage est publié sous les auspices du CNEF et couvre la totalité des dénominations évangéliques.

La vérité des chiffres

Fin 2009 il y avait en France *métropolitaine* 2011 Églises protestantes évangéliques en comptant comme Églises locales, suivant la règle habituelle des statistiques missiologiques, uniquement les groupes suffisamment structurés pour être en capacité de proposer au moins trois cultes publics en week-end par mois. Nous estimons, sur la base de nombreux recoupements, que ces Églises locales ou paroisses et leurs annexes rassemblent aujourd'hui environ 400 000 pratiquants réguliers.

Dans ces 2011 Églises réparties dans les 95 départements de l'Hexagone³, le nombre d'Églises indépendantes recensés dans l'*Annuaire évangélique* s'élève à 349, sachant que nous incluons ici dans ce chiffre les assemblées de frères dites darbystes qui fonctionnent, pour l'instant, sans union d'Églises officielle. Les Églises indépendantes ne peuvent adhérer à la FPF ou au CNEF qui ont pour seuls membres des *unions* d'Églises. D'ailleurs, comme l'appellation Église indépendante l'indique, celles-ci ne sont pas vraiment demandeuses.

Il reste un total de 1662 Églises locales, membres d'une des 43 unions d'Églises protestantes évangéliques existant actuellement⁴, et donc potentiellement membres de la FPF et/ou du CNEF.

Le tableau suivant donne des chiffres prévisionnels, sachant que plusieurs unions ou fédérations d'Églises n'ont pas encore pris la décision définitive d'adhérer ou non au CNEF et qu'il existe toujours une marge d'erreur possible dans les recensements.

	TOTAL ÉGLISES LOCALES	%	Nombre estimé de pratiquants réguliers
Églises locales membres d'une Union d'Églises susceptibles de faire partie de la FPF et/ou du CNEF	1662	100 %	340 000
Églises membres d'une Union ne faisant pas partie de la FPF ni a priori du CNEF	56	3 %	10 000
Total Églises locales affiliées à la FPF (dont 290 a priori également au CNEF)	662	40 %	140 000
Total Églises locales a priori affiliées au CNEF (dont 290 également à la FPF)	1232	74 %	250 000
Églises locales affiliées uniquement à la FPF	372	23 %	80 000
Églises locales affiliées a priori uniquement au CNEF	942	57 %	190 000
Églises locales avec a priori double-appartenance FPF/CNEF	290	17 %	60 000

³ Les statistiques des DOM, moins précises, démontrent la présence d'au moins 240 Églises locales et 50 000 pratiquants évangéliques, chiffres vraisemblablement sous-estimés.

⁴ De taille très variable : entre 5 et 400 Églises locales.

En résumé

Contrairement à ce qui a été affirmé lors de la dernière assemblée générale de la FPF, le CNEF avec a priori 74 % d'Églises locales affiliées versus 40 % à la FPF, deviendra le 15 juin prochain sans doute le principal regroupement d'Églises protestantes évangéliques de France. Cette nouvelle responsabilité doit le conduire à mettre en œuvre de façon constructive, pour le bien de l'ensemble du protestantisme, les quatre missions qu'il s'est donné : concertation, information, représentation et animation de projets.

Les données numériques présentées ici, au-delà de la transparence salutaire qu'elles veulent apporter dans le débat sur la « famille recomposée » du protestantisme français, soulignent avec force l'utilité de l'appel au dialogue formulé par la dernière assemblée générale de la FPF. Ce vœu rejoint de façon heureuse le principe que le CNEF a inscrit dans sa charte de fondation : « Compte tenu des racines historiques communes et des défis posés à l'ensemble du protestantisme, le CNEF veillera à développer une concertation utile avec la Fédération Protestante de France. »

Le 19 avril 2010